



Sainte-Cécile-de-Milton

POLITIQUE DE CAMP DE JOUR GUIDE D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS 2026



Adoptée le : 9 février 2026
Résolution : RÉ.S.

PRÉAMBULE

La présente politique vise à offrir un cadre de référence mettant à la disposition des parents l'ensemble des informations et modalités relatives au service de camp de jour de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton qui est offert lors de la période estivale.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Par la réalisation de son camp de jour, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire :

- Offrir aux familles miltonnaises et des municipalités avoisinantes un camp de jour pour les jeunes âgés entre 5 et 12 ans (en date du 30 septembre 2025);
- Promouvoir et reconnaître l'importance des saines habitudes de vie et de l'activité physique;
- Contribuer financièrement aux frais exigés en appliquant une tarification familiale;
- Favoriser l'accessibilité au plus grand nombre de participants, tout en respectant nos contraintes;
- Valoriser la collaboration scolaire et municipale par l'utilisation des installations et des équipements, ainsi que des échanges sur les besoins des enfants via l'application MétaPRISME.

MODALITÉS DU CAMP DE JOUR

HORAIRE

Lundi au vendredi du 29 juin au 14 août 2025

***Ouvert le 1^{er} juillet**

Camp de jour : 9 h 00 à 15 h 30

Service de garde : 7 h à 9 h 00 & 15 h 30 à 17 h 30

PÉRIODES D'INSCRIPTION

Résidents : dès mardi 7 avril à 8 h 30

Non-résidents : dès mardi 21 avril à 8 h 30

Fonctionnement des inscriptions

Il faut s'inscrire sur la plateforme Qidigo : <https://www.qidigo.com/u/miltonqc/activities/session>

Vous pouvez créer votre compte d'avance : vous devez aller en haut à droite de la page d'accueil de Qidigo Sainte-Cécile-de-Milton via le lien ci-dessus.

Étant donné que les places sont limitées, nous vous conseillons de vous inscrire rapidement.

SERVICE D'INTÉGRATION (Enfant ayant des besoins particuliers)

Mission

Offrir aux enfants de 5 à 12 ans l'opportunité de participer aux activités physiques et de saine habitude de vie, dans le cadre d'animation de loisirs visant un encadrement dynamique, inclusif et sécuritaire.

Définition de soutien

Aide physique, supervision constante, consigne verbale, encouragement ou intervention/adaptation spécifique apportés par le personnel d'encadrement, sans quoi l'action demandée ne pourrait pas être réalisée.

Critères d'admissibilité

- Être un enfant ayant des besoins particuliers ou des handicaps (aucun diagnostic n'est demandé)
- Vous pensez que votre enfant s'intégrerait mieux au camp s'il avait un quelconque soutien
- Remplir la demande de service sur l'application MétaPRISME (10 février au 10 mars 2026)

Types d'encadrement

- Régulier sans accompagnement;
- Regards bienveillants (diminution du ratio animateur par enfant des groupes réguliers);
- Régulier avec accompagnement avec ratio variable (un, deux ou trois enfants par accompagnateur)
- Spécialité/adapté

Remplir le formulaire de demande ne garantit pas l'obtention d'une place au camp de jour, car les places sont limitées.

Vous avez des questionnements :

Audrey Blanchette

Responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications

Par courriel : viecommunautaire@miltonqc.ca ou téléphone : 450 378-1942 poste 126

TARIFICATION *

**Notez qu'aucune inscription ne sera acceptée si un solde antérieur est impayé à la Municipalité.*

FRAIS D'INSCRIPTION – À LA SEMAINE

OPTIONS	HORAIRE	1 ^{er} enfant	2 ^e enfants* ou présent aux 7 semaines	3 ^e enfants et + *	Tarif Non-résident
(A) Service de garde non inclus	9 h 00 à 15 h 30	120 \$	108 \$	102 \$	143 \$
(B) Service de garde inclus	7 h 00 à 9 h 00 15 h 30 à 17 h 30	143 \$	131 \$	125 \$	167 \$

** Les rabais sont réservés aux résidents de Sainte-Cécile-de-Milton.*

La colonne en rouge est également applicable aux enfants présents durant toutes les semaines du camp de jour.

Les non-résidents doivent se référer à la colonne verte uniquement.

ABSENCES

Le camp de jour étant une activité de loisirs, les absences ne doivent pas être signalées.

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Arrivée : Important de prendre contact avec l'animateur qui s'occupe de l'arrivée avant de laisser vos enfants et de quitter les lieux.

Départ : Seules les personnes autorisées par écrit pourront venir chercher les enfants en fin de journée.

MODES DE PAIEMENT

Par carte de crédit

- Paiement par carte de crédit via la plateforme Qidigo, à l'inscription. Il est possible de programmer les paiements sur la plateforme pour qu'il passe automatiquement sur votre carte de crédit. Il est possible de faire seulement trois versements.

Argent comptant et carte débit

- En personne au bureau municipal, durant les heures d'ouverture.

Chèque*

- Le ou les chèque(s) doivent être libellés à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Le camp de jour doit être payé en totalité avant 25 juin, sinon nous serons dans l'obligation de refuser l'accès au camp.

Il est possible de payer en 3 versements** :

1^{er} versement : Lors de l'inscription (50 % du montant total, par famille)

2^e versement : 21 mai 2025 (25 % du montant total, par famille)

3^e versement : 16 juin 2025 (25 % du montant total, par famille)

*Des frais de 50,00\$ seront facturés pour tout chèque sans provision.

**Il y aura des frais supplémentaires si vous faites plus de versements.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Annulation avant le début du camp de jour

Si le remboursement est demandé avant le premier jour du début du camp de jour, des frais administratifs de 50,00\$ + taxes seront facturés.

Aucuns frais administratifs ne seront facturés dans le cas d'une annulation pour une raison médicale, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

Annulation pendant le camp

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de début du camp de jour, à l'exception d'une annulation pour une raison médicale. Dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés au prorata des services non reçus et aucuns frais administratifs ne seront facturés, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

Marche à suivre pour annuler l'inscription pour une raison médicale

Vous devez transmettre à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton un avis écrit, accompagné d'une copie du certificat médical dûment signé par un médecin, au plus tard dans les 21 jours civils après le premier jour d'absence de votre enfant au camp de jour.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde est offert uniquement aux enfants inscrits au camp de jour. Les participants doivent être inscrits à l'avance, sous peine de se voir refuser l'accès si le ratio d'enfants/moniteurs est atteint. Les parents, qui viendront chercher leur enfant à l'extérieur des heures indiquées sur le formulaire d'inscription, devront assumer les frais de pénalité suivants :

Frais de pénalité du service de garde

Retard de 15 minutes et moins- Pénalité de 5,00\$ / enfant / période de retard

Retard de 15 minutes et plus- Pénalité de 10,00\$ / enfant / période de retard